

CARTES NATIONALES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

Documents à fournir

Original + Copie

POUR TOUTE DEMANDE :

- Une *photo d'identité* conforme (35x45 mm, tête nue, sans expression, bouche fermée et sans lunettes) de moins de 6 mois, non découpée, sans défaut ni pliure
- Un *justificatif de domicile* datant de moins d'un an au nom du demandeur (avis d'imposition, facture électricité, eau, téléphone...)
Ou un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant avec l'original et copie de sa carte d'identité et une attestation d'hébergement
- *Timbres fiscaux* de **25€** pour les cartes d'identité en cas de perte ou vol. Pour les passeports **86€** pour les majeurs, **42€** pour les mineurs de 15 ans et plus et **17€** pour les mineurs de moins de 15 ans.

POUR UNE PREMIERE DEMANDE :

- Carte nationale d'identité ou passeport
- Si aucun titre sécurisé : acte de naissance et justificatif de nationalité le cas échéant

POUR UN RENOUELEMENT DE TITRE :

- Carte nationale d'identité ou passeport
- Si changement d'état civil : acte de mariage de moins de 3 mois, acte de décès, jugement de divorce

POUR UN RENOUELEMENT DE TITRE SUITE A PERTE OU VOL :

- Carte nationale d'identité ou passeport
- Déclaration de perte ou vol à faire en Mairie

POUR LES MINEURS :

- Autorité parentale à compléter sur le cerfa et sur papier libre + pièce d'identité des parents
- Jugement de divorce dans le cas d'une autorité parentale exclusive ou garde alternée et justificatif de domicile des parents
- Si demande de nom d'usage : accord des deux parents mentionnant l'ordre des noms.